

**CONSEIL MUNICIPAL DE MENARS  
PROCES-VERBAL - DELIBERATIONS  
SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023**

**ETAIENT PRESENTS** : TOUZELET Serge, le Maire,

Mesdames CHATEIGNER Emilie, COURTIN Magali, JOLLET-FARON Stéphanie, LUCAS Anne-Sophie, ROSSIGNOL Anne.

Messieurs GLEDEL Georges, PESME Olivier, SCIASCIA Romain,

**ABSENTS ET EXCUSES** : DOS SANTOS Féliberto, MALFOY Michel, MAYDIEU Bruno, TRIOREAU Philippe.

**POUVOIRS** :  
DOS SANTOS Féliberto donne pouvoir à SCIASCIA Romain  
MALFOY Michel donne pouvoir à TOUZELET Serge  
MAYDIEU Bruno donne pouvoir à PESME Olivier  
TRIOREAU Philippe donne pouvoir à CHATEIGNER Emilie.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : CHATEIGNER Emilie

**DATE DE LA CONVOCATION** 28/09/2023

Nombre de conseillers	15
En exercice	13
Présents	9
Absents excusés	4
Pouvoirs	4

Après s'être assuré que le quorum était atteint, Monsieur le Maire, Serge TOUZELET, ouvre la séance à 19 heures.

**RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR :**

**DELIBERATIONS**

Procès-verbal : Approbation du 4 septembre

Restaurant scolaire : Marché M.A.P.A. « Maîtrise d'œuvre »

Budget : Logements sociaux – Travaux en régie

Cimetière : Réexamen des tarifs

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

**COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES ET COMMUNALES**

**POINTS D'AVANCEMENT DES DOSSIERS**

**QUESTIONS DIVERSES**

**APPROBATION PROCES-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2023 - DELIBERATION N° 2023-38**

Monsieur le Maire demande si des observations sont à formuler sur le précédent procès-verbal du 4 septembre 2023. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**LOGEMENTS SOCIAUX – TRAVAUX EN REGIE - DELIBERATIONS N° 2023-39 A 2023-42**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal des travaux effectués en régie par l'agent technique. Il s'agit de la remise en état de quatre logements situés au 44 et 46 avenue Guillaume Charron. Compte tenu de l'achat des matériaux, du coût horaire de l'agent technique et du nombre d'heures passées pour réaliser ces travaux, le montant total des travaux s'élève à 9 059.52€ dont matériaux 2 070.28€ et main d'œuvre 6 989.24€. Le Conseil municipal, unanime, valide les écritures comptables ci-dessous.

COMPTE	SECTION INVESTISSEMENT	DEPENSES	RECETTES
CHAP.040	Rattaché à l'opération financière OOO		
2132	Immeuble de rapport	9 060	
021	Virt de la section de fonctionnement		9 060
	<b>SECTION FONCTIONNEMENT</b>		
722/CH042	Travaux en régie		9 060
023	Virt à la section d'investissement	9 060	

**CIMETIERE – REEXAMEN TARIFS CONCESSIONS - EMBLEMES – DELIBERATIONS N° 2023-43**

Monsieur le Maire indique que la dernière délibération fixant les tarifs des concessions cimetières date du 7 septembre 2020. Il invite le Conseil municipal à réviser les tarifs. Le Conseil municipal, unanime, décide de maintenir les tarifs actuels ci-dessous :

Concession trentenaire – durée 15 ans	150€
Emplacement pleine terre	90€
Case columbarium	800€
Cavurne	800€
Plaque nominative pour le jardin du souvenir	100€

**DESIGNATION D'UN REFERENT DEONTOLOGUE DE L'ELU LOCAL - DELIBERATION REPORTEE**

Cette disposition doit d'abord faire l'objet d'une réflexion au niveau du bureau d'Agglopolys. Si nécessité d'une délibération au niveau des Conseils municipaux, elle nous sera signifiée en temps utile.

**RESTAURANT SCOLAIRE – MARCHE M.A.P.A.**

Conformément aux articles du code de la commande publique un marché à procédure adaptée (M.A.P.A.) a été lancé en juillet pour la mission de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un restaurant scolaire. L'enveloppe prévisionnelle est estimée à 1.000.000€ HT. Les candidats étaient invités à remettre leur offre au plus tard le 15 septembre 2023. Monsieur le Maire présente le contenu de la mission confiée à la Maîtrise d'œuvre. La mission de base (loi MOP) couvre l'ensemble de la conception et du contrôle des travaux, de l'esquisse jusqu'à la réception des travaux. Messieurs Serge TOUZELET et Michel MALFOY ont rendez-vous avec le nouveau secrétaire général de la Préfecture, Monsieur GADEN Faustin, pour les dossiers de subventions et notamment la D.E.T.R. (**D**otation d'**E**quipement des **T**erritoires **R**uraux)

## **DECISION DU MAIRE**

Dans le cadre de la délégation accordée à Monsieur le Maire par délibération n° 2020-21 du 25 mai 2020, il a été amené à prendre la décision suivante :

*Décision n° 2023-DEC-01 du 07/07/2023 – Délivrance d'une concession pleine-terre – ancien cimetière.*

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **REVISION DU PLAN DE PREVENTION DES RISQUES D'INONDATION DE LA LOIRE**

Le P.P.R.I. établi sur la base des niveaux atteints par la Loire en 1856, détermine pour chaque commune concernée les territoires soumis au risque d'inondation et définit, dans ces zones, des règles en matière d'urbanisme, de construction et de gestion. Les connaissances techniques et les exigences en matière de gestion du risque ont évolué. Il a paru nécessaire au Préfet d'engager une démarche de révision du P.P.R.I. réalisée par les services de l'Etat en association avec les collectivités concernées. Une réunion publique aura lieu mardi 3 octobre à 18h30 à Muides sur Loire.

### **RESEAU REMI/AZALYS**

Le service des transports est dégradé depuis la rentrée de septembre. Des cars REMI déployés par la Région passent dans les communes mais ne s'arrêtent plus. Les communes y compris MENARS, ont constaté des arrêts supprimés et un passage de bus restreint au quotidien. Le président et les 43 communes composant Agglopolys ont décidé d'écrire au Président de la Région pour qu'une nouvelle négociation soit ouverte afin de rétablir la situation actuelle.

### **SNCF - CONSTAT**

Depuis la mise en place d'un « pass-train » gratuit pour les étudiants, la qualité du service public ferroviaire s'est dégradée (surcharge des trains avec pour conséquences des conditions de transport non adaptées au nombre de voyageurs etc...).

Le nombre de trains desservant la commune de MENARS est très faible. Les horaires des trains présentent certaines incohérences et ne tiennent pas compte ni de l'évolution démographique du village, ni des efforts en terme de développement durable et d'économie d'énergie que toute collectivité locale ou service public devrait développer. Monsieur le Maire propose d'adresser un courrier à la Direction Régionale de la SNCF.

### **REGION CENTRE VAL DE LOIRE – SRADDET**

Une nouvelle loi est parue le 20 juillet dernier relative à la modification du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET fixe les objectifs de moyen et long termes en lien avec plusieurs thématiques : équilibre et égalité des territoires, maîtrise et valorisation de l'énergie, lutte contre le changement climatique etc....

### **LA POSTE – LOI 3DS**

La loi 3DS relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale a été adoptée le 8 février 2022. Le décret d'application de cette loi est parue le 11 août 2023 avec l'obligation de nommer et numéroté les voies avant le 1<sup>er</sup> juin 2024 pour les communes de moins de 2000 habitants. Ainsi la Poste propose d'accompagner les communes afin de réaliser le projet d'adressage, de numérotation et dénomination des rues.

### **AGGLOPOLYS – SEMINAIRE DE RENTREE**

Le séminaire de rentrée des élus a eu lieu le samedi 9 septembre à Blois dans les salons du Jeu de Paume avec pour thématique l'accélération des dérèglements climatiques et la conduite d'un plan d'action adapté à l'échelle d'Agglopolys.

**JVS-MAIRISTEM** – Nouvelle version passage de « Horizon On Line » à « Horizon Infinity » nouveaux logiciels compatibles avec le changement de nomenclature budgétaire et comptable M57 du budget de la commune. Un challenge important conduit sous la responsabilité de Michel MALFOY pour la commune en sus des obligations courantes.

**MESSAGERIE DE LA MAIRIE** – Nouvelle adresse mail au 17 octobre.

### **PROJETS – TRAVAUX VOIRIE**

- Une réflexion, à moyen terme, est entamée sur une réfection future de nos voies structurantes (principalement RD 2152, rues de Marigny et André Rouballay) afin d'améliorer tant la circulation que les espaces dédiés au stationnement.
- Sentes : Fleurissement et installation de bornes.

### **RECENSEMENT POPULATION**

Le recensement aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024 sous la responsabilité d'Emilie CHATEIGNER.

### **LOGEMENTS VACANTS**

- T2 44 avenue Guillaume Charron
- T4 48 avenue Guillaume Charron

### **RPI – CLASSE DE DECOUVERTE**

Trois classes du R.P.I partiront à la base de Loisirs du Blanc dans l'Indre en mars 2024. La collectivité est sollicitée pour le versement d'une subvention. Six élèves domiciliés à Ménars participeront à ce séjour. Les communes du R.P.I se réuniront pour fixer le montant de la subvention à octroyer aux écoles.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 heures.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits,

Et ont signé au registre les membres présents.

Vu pour être affiché conformément aux prescriptions de l'article L 2121-25 du CGCT.

<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>	<b>NOMS</b>	<b>SIGNATURES</b>
TOUZELET Serge, Le Maire		LUCAS Anne-Sophie	
CHATEIGNER Emilie 3 <sup>ème</sup> adjointe		MALFOY Michel 1 <sup>er</sup> adjoint	Absent excusé – pouvoir à S.TOUZELET
COURTIN Magali		MAYDIEU Bruno	Absent excusé – Pouvoir à O PESME
DOS SANTOS Féliberto	Absent excusé – Pouvoir à R.SCIASCIA	PESME Olivier	
GLEDEL Georges 2 <sup>ème</sup> adjoint		ROSSIGNOL Anne	
JOLLET-FARON Stéphanie		SCIASCIA Romain	
		TRIOREAU Philippe	Absent excusé – pouvoir à E. CHATEIGNER